Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

Le cœur du Parc national, par la qualité des patrimoines naturel et culturel qu'il abrite et leur bon état de conservation, est un espace de connaissance scientifique et un lieu attractif pour le grand public. À ce jour, seuls quelques secteurs sont aménagés pour l'accueil du public et les équipements sont parfois anciens. La forte représentation des forêts publiques est un atout pour organiser l'accueil des visiteurs. En outre, le cœur du Parc national accueille des activités économiques qu'elles soient forestière, agricole ou cynégétique.

Si le cœur du parc national a vocation à être un espace de ressourcement, d'inspiration et de découverte, une attention particulière est à porter à la coexistence avec les autres activités qui fondent l'économie locale. La bonne articulation de ces acteurs et l'accueil de nouveaux publics nécessitent d'anticiper les potentiels conflits d'usage.

La mise en place d'une stratégie d'accueil du public dans le cœur est une priorité pour assurer un partage paisible de l'espace. En accord avec les propriétaires et prioritairement dans les forêts publiques, des espaces sont aménagés spécifiquement. Des dispositions sont prises pour anticiper les conflits d'usage au regard de la circulation motorisée et de l'organisation des manifestations. Des outils sont développés pour partager les informations et suivre les flux de fréquentation ainsi que leurs interactions avec les patrimoines et les activités qui se pratiquent en cœur.

Mesure n°1. Organiser l'accueil du public et faire découvrir les patrimoines du cœur

[…]

MESURE N°1. ORGANISER L'ACCUEIL DU PUBLIC ET FAIRE DÉCOUVRIR LES PATRIMOINES DU CŒUR

Les signataires de la charte, et notamment les propriétaires de zones pressenties, s'engagent à développer des modalités d'accueil du public en cœur. La découverte des patrimoines et notamment de la grande faune sauvage constituent le fil conducteur des expériences proposées aux visiteurs.

En cœur, des espaces dédiés à l'accueil du public sont spécialement aménagés. Ce sont « les portes du cœur ». Pendant la durée de la charte, quatre portes sont aménagées : elles sont prioritairement installées dans les grands massifs forestiers et les sites emblématiques du cœur.

Dans les massifs d'Arc-Châteauvillain et d'Auberive, les lieux à retenir sont étudiés et travaillés en concertation étroite avec l'ONF. Ils tiennent compte de la présence des aménagements d'accueil existants et de leur état de conservation, et des autres usages de proximité pour limiter les éventuels conflits (rendez-vous de chasse, accessibilité depuis les axes de circulation, etc.). À Arc - Châteauvillain, ces travaux sont menés en lien avec la stratégie d'accueil détaillée dans le plan de gestion de la réserve intégrale. En forêt communale de Châtillon, en accord avec la commune propriétaire, le lieu-dit « le parcours sportif » est aménagé. La vocation pédagogique et d'accueil de la réserve naturelle de Chalmessin est reconnue et promue en aménageant la 4e porte du cœur. Les actions culturelles et d'éducation qui y sont organisées sont maintenues et soutenues. La commune de

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 03-07-2025 09:00

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2080&id=10607&artlang=fr

Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

Vals-des-Tilles et le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne, propriétaires, sont associés à la conception, l'aménagement et l'animation de cet espace.

Les portes du cœur offrent aux visiteurs des espaces spécialement aménagés pour favoriser le ressourcement, l'inspiration et la découverte des patrimoines du cœur. Une signalétique adaptée est mise en place et entretenue. Les visiteurs sont invités à vivre une expérience en lien avec la stratégie de « Mise en tourisme du Parc national ». Une attention particulière est portée à l'accessibilité de ces sites aux publics à besoins spécifiques (personnes à mobilité réduite, personnes à déficience visuelle, auditive ou mentale). Dans ces secteurs, l'exercice de la chasse et la circulation motorisée sont interdites.

La réflexion sur l'aménagement de ces lieux est initiée dès la création du Parc national pour être opérationnelle à l'issue du premier programme quinquennal d'actions. À la demande de propriétaires (publics ou privés) et pendant la durée de la charte, de nouveaux sites peuvent être aménagés avec l'accord du Conseil d'administration de l'établissement public et avis des fédérations départementales des chasseurs En complément, l'ensemble du cœur est doté d'un schéma d'interprétation des patrimoines pour raconter l'histoire de ce territoire devenu 11ème Parc national français dédié à la forêt.

Dans le cœur, le bivouac et le camping sont réglementés dans un double objectif : limiter les risques de nuisance et de conflits d'usage, et renforcer la fonction d'accueil des villages.

ORGANISATION DES COMPÉTENCES ET DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	AUTRES PRINCIPAU
- conduit des projets - apporte un appui technique et financier - assure l'entretien d'équipement - développe des outils innovants - propose des offres de découverte	- portent ou soutiennent des projets - facilitent la mise en place de projets - mobilisent les opérateurs locaux	Régions, Départements et développement touristique Communauté de commune Propriétaires forestiers et l Structures d'éducation à l'e

EXEMPLES D'ACTIONS

- Aménager les portes du cœur.
- Réaliser un schéma d'interprétation.
- Proposer des offres de découverte du cœur et de ses patrimoines.

[…]

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 03-07-2025 09:00

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2080&id=10607&artlang=fr

Objectif 10. Organiser la découverte du cœur de Parc national

Pages 65 à 67

Référence ID de l'article : #5995
Auteur : Tessa Vernier
Dernière mise à jour : 2020-07-09 10:48

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 03-07-2025 09:00

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=2080&id=10607&artlang=fr